
CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES A L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie - Sous-direction de la métrologie .**

Notification concernant :

l'homologation de :

- le retrait de l'homologation de :
 - un modèle d'appareil de contrôle :
 - un composant d'appareil de contrôle : **un capteur de mouvement**
 - une carte de conducteur
 - une carte d'atelier
 - une carte d'entreprise
 - une carte de contrôleur
-

Homologation n° e2 - 23

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**
2. Nom du modèle : **IS2000 version 1426 XY**
3. Noms des fabricants : ACTIA et Electricfil industrie
4. Adresses des fabricants :
ACTIA - 25 chemin de Pouvourville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 (bénéficiaire du certificat)
Electricfil Industrie - 77 allée des grandes combes - ZI Ouest Beynost - F- 01708 Miribel
5. Soumis pour homologation CE initiale
6. Laboratoire(s) : Sous-direction de la métrologie et Emitech
7. Date et nombre des essais : du 19 mai 2003 au 2 juillet 2003, selon liste des essais référencés dans les certificats de fonctionnement, de sécurité et d'interopérabilité
8. Date de l'homologation : **9 juin 2004**
9. Date de retrait de l'homologation : sans objet
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
 - unité embarquée sur le véhicule ACTIA type L2000 version P104194-100 Indice 7, faisant l'objet du certificat d'homologation n° e2 - 22
11. Lieu : **Paris**
12. Date : **9 juin 2004**
13. Documents descriptifs annexés : photographie, marquages et scellement

14. Remarques :

a)- Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 04.00.271.002.1 du 22 janvier 2004
- certificat de sécurité n° 2003/13 du 30 septembre 2003
- certificat d'interopérabilité (provisoire) n° JRC/001/DTC du 29 janvier 2004, amendé par le certificat (provisoire) n° JRC/001/DTC Am.2 du 5 mars 2004
- certificat d'interopérabilité n° JRC/001/DTC du 1^{er} juin 2004

b)- Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 00-A027 et chez le fabricant du présent certificat.

Pour le ministre délégué à l'industrie et par délégation,
le directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie

J.J. DUMONT

Annexe 1 au certificat d'homologation n° **e2** - 23

Capteur de mouvement ACTIA IS2000 version 1426 XY



Marquages

Le capteur de mouvement est revêtu, par marquage au Laser, des indications suivantes :

- les marques des fabricants (logogrammes d'Actia et d'Electricfil),
- la référence du capteur (version 1426 XY, où X et Y représentent respectivement la longueur du corps plongeant et l'épaisseur de la rondelle de montage),
- le numéro du présent certificat d'homologation,
- le numéro d'identification d'ACTIA (B 31).

En outre, ce capteur comporte l'indication en relief de son numéro de série et un code de date de fabrication.

Scellements

Le capteur de mouvement ACTIA IS2000 version 1426 XY est constitué par un boîtier serti. Aucun scellement de ce boîtier n'est nécessaire.

Le scellement du capteur de mouvement sur le véhicule porteur est réalisé au moyen d'un fil perlé reliant ce capteur au véhicule ; ce fil est bloqué au moyen d'un dispositif de scellement en matériau déformable, pincé et revêtu de la marque d'identification de l'atelier agréé pour l'installation. Ce fil perlé empêche également le démontage du connecteur du câble de raccordement à l'unité embarquée sur le véhicule ACTIA type L2000 version P104194-100 indice 7.